

1 SURVEILLANT DE BAIGNADE

MISSIONS

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services et du Maitre-Nageur Sauveteur, vous arrivez pour l'ouverture de la piscine municipale non-couverte au 1^{er} juin, afin d'assurer les missions suivantes :

- Assurer la surveillance des bassins et la sécurité des usagers dans le respect du POSS
- Porter assistance aux baigneurs en difficulté et assurer les premiers secours
- Vérifier le bon état des équipements de secours
- Appliquer et faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité, le règlement intérieur
- Veiller à la propreté et à l'hygiène générale de la plage et du bassin
- Participer à l'entretien général de l'établissement
- Mettre en œuvre les procédures d'ouverture et de fermeture des équipements.

PROFIL

- Titulaire du B.N.S.S.A.
- > Etre à jour du recyclage PSE
- > Aptitudes à encadrer
- Connaître et appliquer le POSS
- Rigueur, dynamisme, disponibilité et qualités relationnelles

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Du 01/06 au 06/07/2021 : Travail les samedis
- Du 07/07 au 31/08/2021 : Travail du mardi au dimanche Amplitude variable (42h30/Semaine)
- Salaire indicatif : Rémunération statutaire selon la grille des Opérateurs territorial des APS + ICCP + Indemnité horaire de travail dimanche/jour férié

CANDIDATURE

Candidature à adresser à : M. le Maire 3 rue d'Anjou – Noyant 49490 NOYANT-VILLAGES service-rh@noyant-villages.fr